



ASSOCIATION DES MAIRES ET PRÉSIDENTS ■ ■
D'EPCI DES CÔTES-D'ARMOR

AMF22 INFOS



Directrice de la Publication : Armelle BOTHOREL – **Rédacteur** : Frédéric LE MOULLEC
Membre du Comité de rédaction : Carine DESGUÉ

Édito

Hommage à Corinne ERHEL

Au nom du Conseil d'Administration de l'AMF 22, Armelle BOTHOREL, Présidente, et Gérard BERTRAND, Secrétaire Général, tiennent à rendre un hommage solennel et républicain à Madame Corinne ERHEL, Députée de la 5ème circonscription des Côtes d'Armor, Conseillère Régionale de Bretagne, brutalement disparue le 5 mai dernier.

Ils saluent les qualités personnelles et l'engagement dont elle aura fait preuve au quotidien pour l'intérêt général, dans l'exercice de ses responsabilités.

Soucieuse de se faire le relais des préoccupations locales tant au niveau départemental, régional, national et même européen, elle aura accompagné notre association d'élus dans bien des dossiers très importants pour notre vivre ensemble avec un niveau d'expertise et une connaissance du terrain précieux pour notre territoire.

Avec respect et reconnaissance, nous exprimons à sa famille et à ses proches, nos condoléances les plus attristées.

1 – LA VIE DE NOTRE ASSOCIATION

Conseil d'Administration – 28-04-17

Les sujets qui y ont été abordés sont les suivants :

- Bilan du Conseil d'Administration du 20 mars 2017
- Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP)
- Le Schéma territorial des services aux familles
- ADAC 22
- Vie de l'Association
- Questions diverses

Vous trouverez dans l'espace réservé aux adhérents de notre site internet le compte-rendu de la réunion

Réunion d'information « Responsabilité administrative des collectivités » 28-04-17 – Tréveneuc

Près de 50 élu(e)s ont participé à cette réunion-

Vous trouverez dans l'espace réservé aux adhérents de notre site internet le diaporama présenté par les intervenants de la SMACL.

2 – INFORMATIONS EXTÉRIEURES

Label « Ma commune / Mon interco aime lire et faire lire »

Le label « Ma commune / Mon interco aime lire et faire lire », créé par l'association Lire et faire lire en partenariat avec l'AMF, valorise l'action locale en faveur de la lecture.

Son objectif est d'inciter les communes et intercommunalités à s'engager dans cette cause pour permettre à tous les enfants de découvrir le plaisir de la lecture.

Les candidatures sont ouvertes sur le site www.macommuneaimelireetfairelire.fr ou www.monintercoaimelireetfairelire.fr jusqu'au 15 juin de chaque année.

Vous trouverez en **annexe 1** les critères du label ainsi que les contacts.

Conseil de l'Ordre des Architectes de Bretagne

Précisions Architectes / Lotissements

Ci-après, le lien vers une information mise en ligne sur le site de l'Ordre des architectes apportant des précisions sur l'obligation de recours à un architecte pour les lotissements :

<http://www.architectes.org/actualites/precisions-sur-l-obligation-de-recours-un-architecte-pour-les-lotissements>

Agence Locale de l'Énergie et du Climat

Conférence negaWatt du vendredi 9 juin

Affiche de la conférence en **annexe 2**



Mesdames, Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous informer de l'*ouverture des inscriptions en ligne* à la **4^{ème} édition des journées d'études "Droit et gouvernance du patrimoine architectural et paysager"**

intitulée:

Le paysage entre deux lois : pour quel droit au paysage ?

organisée par le Centre Jean BODIN - recherche juridique et politique, sous la direction scientifique de M. Arnaud de LAJARTRE, maître de conférences, Université d'Angers

Le colloque se déroulera le **Jeudi 15 Juin 2017** de 9h à 17h30 sur l'**île de Béhuard** (*places limitées*)
Dans le cadre du programme de recherches de l'ANR sur le PLU patrimonial, piloté par Arnaud de LAJARTRE, un **atelier de terrain thématisé** sur le patrimoine paysager aura lieu le **vendredi matin 16 juin** (*places limitées*).

inscriptions en ligne (ouvertes jusqu'au 05 Juin) sur la **page d'actualité** dédiée à l'événement.

o



www.centrejeanbodin.univ-angers.fr

Contact : Secrétariat du centre Jean BODIN_

Direction Générale des Finances Publiques Direction départementale des Côtes d'Armor

Document présentant à la fois l'organisation des services et l'activité de la Direction Départementale des Finances Publiques des Côtes d'Armor pour l'année 2016 en **annexe 3**

Préfecture des Côtes d'Armor

Organisation de la direction départementale des territoires et de la mer pour l'instruction des autorisations d'urbanisme en **annexe 4**

Courrier et arrêté préfectoral en date du 11 mai 2017 réglementant les usages de l'eau en vue de la préservation de la ressource en eau dans les Côtes d'Armor en **annexes 5 et 6**

Centres-villes et bourgs ruraux – Appel à candidatures

Le renforcement de l'attractivité des centres-villes et des bourgs est un enjeu social, économique et environnemental, partagé par de nombreux territoires. (...)

En partenariat avec l'Établissement public foncier de Bretagne et la Caisse des Dépôts, cette ambition se décline à présent par le lancement d'appels à candidature auprès des communes bretonnes.

Vous trouverez en **annexes 7, 8 et 9** le courrier commun entre la Préfecture de Région, le Conseil Régional, l'Établissement public foncier et la Caisse des Dépôts, l'appel à candidatures pour les centres-villes et l'appel à candidatures pour les bourgs ruraux.

Partir en livre, la grande fête du livre pour la jeunesse

du 19 au 30 juillet, une manifestation nationale du ministère de la Culture

« Partir en livre, la grande fête du livre pour la jeunesse » est une **manifestation nationale**, conçue par le ministère de la Culture et de la Communication.

Sur le modèle de la « Fête de la musique » et de la « Fête du cinéma », **elle fédère des actions autour du livre** dans toute la France.

Son objectif est de transmettre le plaisir de la lecture aux enfants et à tous les jeunes, mais aussi de sortir les livres de leurs lieux de prédilection pour les amener partout, même là où on ne les attend pas : sur les plages et au bord des piscines, dans les parcs et jardins, les terrains de sports et de loisirs...

En 2016, pour sa 2^e édition, la fête avait rassemblé plus de **500 000 personnes** lors de **3 000 événements** sur l'ensemble du territoire, avec plus de **40 partenaires**.

La 3^e édition se tiendra partout **en France du 19 au 30 juillet 2017**. Vous trouverez ci-joint les éléments de présentation de la manifestation.

Dès maintenant, participez à la fête !

Si vous organisez ou souhaitez organiser des événements autour du livre et de la jeunesse, vous pouvez dès à présent vous enregistrer parmi les participants et inscrire vos animations à cette adresse : <http://www.partir-en-livre.fr/>

L'inscription est simple et ne prend que quelques minutes. Elle vous permet de bénéficier des outils de communication (avec une inscription avant le 12 juin) et de faire connaître vos actions auprès du grand public.

L'espace organisateur du site dédié est conçu pour vous. Vous pourrez y trouver des outils à télécharger (logos, visuels, affiches...) et 45 fiches pratiques proposant des idées d'animation, ainsi que l'inscription à la newsletter professionnelle : <http://www.partir-en-livre.fr/espace-organisateurs/>

Partagez la nouvelle !

Vous pouvez transmettre au sein de votre réseau, auprès de vos partenaires et collaborateurs, les informations sur la manifestation. Chaque projet qui fait vivre le livre auprès de la jeunesse est invité à participer et à s'inscrire, cette fête vous appartient !

En **annexes 10 et 11**, l'affiche et le règlement de participation

3 – INFORMATIONS NATIONALES

Vigilance attentats : les bons réflexes, le guide à destination des établissements à caractère éducatif

La sécurité et la vigilance sont l'affaire de tous.

La menace terroriste impose un renforcement des mesures de sécurité dans les accueils collectifs de mineurs. La mise en place de ces mesures nécessite la coopération de l'ensemble des membres de la communauté éducative, périscolaire et extrascolaire.

Ce guide de bonnes pratiques a deux objectifs :

- fournir des indications concrètes pour préparer les lieux d'accueil, les personnels et les enfants accueillis à l'éventualité d'une attaque ;
- savoir réagir au mieux avant même l'arrivée des forces de sécurité et durant leur intervention.

Une bonne organisation préalable des lieux d'accueils, de même qu'une réaction adaptée de l'ensemble des agents et des mineurs accueillis, peuvent permettre de mieux se protéger et de sauver des vies.

Ce guide s'inscrit dans la démarche civique « Faire face ensemble » déclinée dans le nouveau plan Vigipirate du 1er décembre 2016.

Il repose sur 3 piliers :

- la vigilance de chacun ;
- la prévention qui s'appuie sur une bonne préparation et une bonne organisation collective ;
- la protection afin de réduire les vulnérabilités. La démarche de protection des accueils collectifs des mineurs, s'inscrit ainsi dans un dispositif institutionnel renforcé au plan territorial.

Chacun, par son comportement, permet de renforcer l'efficacité du dispositif de sécurité.

Le guide et ses annexes sont téléchargeables sur le site de l'AMF Nationale sous la référence BW24521

http://www.amf.asso.fr/document/index.asp?DOC_N_ID=24521&TYPE_ACTU=1

Simplification des normes des collectivités locales

Un récapitulatif des mesures de simplification des normes des collectivités locales, et notamment des procédures financières, a été mis en ligne et peuvent être consultés via le lien suivant :

<http://simplification.modernisation.gouv.fr/mesures/collectivites-territoriales/>

Ces mesures concernent notamment :

- la transmission au comptable public, à compter de 2019, sous forme dématérialisée des documents nécessaires à l'exécution des dépenses et recettes (art. 108 de la loi NOTRe) ;
- la transmission au représentant de l'État par voie numérique des documents budgétaires, pour les collectivités et les EPCI de plus de 50 000 habitants (art. 107 III de la loi NOTRe) ;
- la possibilité de délégation aux exécutifs de la capacité de modifier ou supprimer des régies comptables (art. 126 de la loi NOTRe) ;
- l'alignement du régime des accords-cadres sur celui des marchés publics (art. 125 de la loi NOTRe) ;
- la simplification des modalités de mise à disposition du public des documents relatifs à l'exploitation des services publics délégués (art. 122 de la loi NOTRe) ;
- l'instauration d'une règle de quorum pour les réunions des commissions compétentes en matière d'ouverture des plis pour les délégations de service public (art. 121 de la loi NOTRe) ;
- la suppression de l'obligation d'institution d'une régie d'avances pour la mise en place d'une carte affaires dans le secteur public local ;

- l'allègement des pièces justificatives de dépense devant être transmises aux comptables par les collectivités ;
- l'allègement pour les TPE des obligations de recours à la signature électronique dans le cadre des marchés publics ;
- l'autorisation du rattrapage en procédure formalisée de certaines offres incomplètes lorsqu'il s'agit d'une erreur ;
- la clarification du champ d'application de l'article L. 5111-1 du CGCT et du régime juridique applicable aux conventions de prestations de services entre SDIS, collectivités territoriales et leurs groupements au regard des règles de la commande publique ;
- l'allègement des procédures de production de pièces comptables obligatoires pour les dépenses de petit montant par un contrôle allégé en partenariat entre l'ordonnateur et le comptable.

http://www.amf.asso.fr/document/index.asp?DOC_N_ID=24568&TYPE_ACTU=#

4 – À NOTER SUR VOS AGENDAS

30 juin 2017 : Troisième réunion d'information relative à la santé dans le département à **partir de 9 h 30** (accueil) salle des fêtes à Plaintel